

Fonds Documentaire IRD

Cote : A* 31096 Ex : 1

Métayage et agriculture d'autosubsistance : l'arrangement *a medias* à San Lucas Quiavini (Oaxaca)

Chapitre 3

Jean-Philippe Colin



Peinture (amateur)
à Eleodoro Garcia

San Lucas Quiavini (SLQ), communauté zapotèque proche du bourg de Tlacolula, dans les vallées centrales de l'État de Oaxaca, offre l'opportunité d'analyser les pratiques contractuelles agraires dans un milieu agro-écologiquement marginal et dans le cadre d'une agriculture où la production agricole vise avant tout l'autoapprovisionnement du groupe familial. Cette analyse s'appuie sur des données collectées en 1993 auprès d'un échantillon de 55 exploitations (sur 336).

Les conditions de la production agricole à San Lucas Quiavini

Des comuneros minifundistes

Selon la tradition orale, le village était localisé, avant l'arrivée des Espagnols dans les vallées centrales au début du *xvi*^e siècle, dans la zone de collines du terroir actuel de San Lucas. Il est refondé en 1587 sur son emplacement actuel. Les titres fonciers légalisant formellement la propriété de la communauté sur ses terres, au regard du droit agraire colonial, sont délivrés en 1614 (MARTÍNEZ GRACIDA, 1883). La communauté a toujours conservé ses terres, à l'époque coloniale comme lors de la période allant de l'Indépendance à la Révolution.

L'histoire foncière de San Lucas, reconstituée par des discussions avec les villageois et la consultation des archives, n'est envisageable qu'à partir de la fin de l'ère des haciendas, dans les années 1930. À l'époque, nombreux étaient ceux qui, disposant d'un attelage, étaient métayers de l'hacienda Tanivé : 125, sur les 180 chefs de famille et 21 jeunes célibataires que comptait alors la communauté (Archives de la SRA, Exp. DOT 23/1019, Tanivé, correspondance du 3/5/37 ; Exp.

Superficies (ha)	Nombre d'exploitations	Tableau 3 – Superficies possédées par les exploitations enquêtées.
2]	19	
]2 - 5]	24	
]5 - 10]	9	
]10 - 13]	3	

Les terres dites communales, mais appropriées individuellement, représentent 82 % des superficies contrôlées

25/1088, ampliación SLQ, recensement du 18-24/9/37). En 1936, dans le cadre de la Réforme agraire, 11 villageois reçoivent un *ejido* de 69 ha localisé dans la plaine, les terres étant prélevées sur l'hacienda Don Pedrillo, car Tanivé est déclarée non affectable. En 1937, l'*ejido* est agrandi de 56 ha (7 bénéficiaires), prélevés sur l'hacienda de Tanivé, déclarée cette fois affectable (Archives générales de l'État de Oaxaca, leg. 78, exp. 6; Archives de la SRA, exp. 584, 25/1088 et DOT 23/1019). Depuis les dotations initiales, la multiplication par quatre du nombre des ejidataires (76 titulaires de droits ejidaux en 1990) a conduit à un fort processus de morcellement des dotations. Les dotations ejidales n'ont donc pas résolu le problème du minifundisme : en moyenne, chaque exploitant enquêté possède et cultive 3,5 ha, avec un maximum de 13 ha (tabl. 3).

Les terres dites communales, mais appropriées individuellement, représentent 82 % des superficies contrôlées ; les parcelles ejidales se limitent à 9 % de la superficie possédée par les producteurs enquêtés. Les producteurs peuvent également « ouvrir » des parcelles de culture dans l'indivis communal que constituent les zones hautes du terroir, utilisées pour le parcours des animaux et la collecte du bois (9 % des superficies lors des enquêtes) ; il suffit pour cela d'en aviser le bureau des biens communaux. La simplicité de cette forme d'accès à la terre s'explique par le peu d'intérêt porté par les villageois à l'ouverture de telles parcelles, coûteuse en travail au regard de la production qui peut en être tirée. Aucune parcelle du terroir n'a le statut de *pequeña propiedad* (propriété privée formelle). Il existe un marché foncier local des parcelles communales appropriées individuellement, mais les transactions restent limitées aux membres de la communauté. Ce marché est loin d'être marginal.

Sur 191 ha possédés par 54 producteurs enquêtés (pas d'information dans un cas), 66 ha ont été achetés, soit 35 % de la superficie. Près d'une exploitation sur deux (24/54) a eu accès à la terre, en totalité ou en partie, par un achat.

De fortes contraintes agro-écologiques, une production d'autoconsommation

Parmi les vallées centrales, celle de Tlacolula présente les conditions naturelles les moins favorables à la production agricole (KIRKBY, 1973). Les sols de San Lucas sont minces, peu fertiles, et la contrainte pluviométrique est d'autant plus forte que l'agriculture est essentiellement pluviale (seules 3 % des superficies possédées par les producteurs enquêtés sont irriguées).

Sur une période de quarante ans, on a pu estimer que le semis du maïs pouvait être réalisé dans 22 % seulement des cas en juin, période à laquelle la réserve utile du sol est atteinte. Dans 63 % des cas, la plante est en déficit hydrique au moment de la floraison, ce qui peut alors entraîner des baisses de rendement de moitié.

La *milpa*, association du maïs, du haricot et de la courge, est caractéristique de la production agricole régionale depuis les temps préhispaniques. Elle marque l'économie agricole du village, en couvrant 90,5 % des superficies cultivées (les autres cultures étant le pois chiche, la tomate, la luzerne et surtout le maguey – agave dont la sève distillée produit une boisson alcoolisée, le *mezcal* – cultivé en association avec la *milpa*). La *milpa* est conduite à partir de variétés locales, pratiquement sans fertilisation chimique (réalisée par seulement 6 exploitations sur 55 avec de très faibles doses). La fumure organique est utilisée lorsque le producteur dispose d'animaux. Un labour est parfois effectué au tracteur, mais toutes les autres opérations culturales sont réalisées en culture attelée et manuelle. Le capital d'exploitation usuel se limite à un attelage de bovins avec l'équipement de culture attelée et à une charrette, mais 35 % des exploitations ne disposent pas même d'un attelage. Les exploitations possédant un tracteur ou une camionnette restent l'exception.

Le rendement, variable selon les années et les parcelles, est très faible : 360 kg/ha de maïs-grains en moyenne en 1992 ; il dépasse rarement 800 kg/ha de maïs-grains. Dans la *milpa* telle qu'elle est conduite à San Lucas, priorité est donnée au maïs ; le haricot et la courge restent très secondaires (rendements de l'ordre de quelques dizaines de kilogrammes pour le haricot et de quelques kilogrammes pour les graines de courge). La production est tournée vers l'autoconsommation : le maïs-grain, le haricot et la courge sont destinés à la consommation des ménages ; les tiges et feuilles de maïs (*zacate*), les

La milpa, association du maïs, du haricot et de la courge, est caractéristique de la production agricole régionale depuis les temps préhispaniques.

gousses de haricot et le maïs piqué sont utilisés pour l'alimentation des animaux (bœufs de trait, petit élevage ovin, caprin et porcin). Lors des enquêtes, neuf ventes de *zacate* et une seule vente de maïs-grain ont été rapportées.

Migration et activités locales hors exploitation

Un trait fort de l'économie villageoise est la place tenue par les activités hors exploitation, la migration aux États-Unis tout particulièrement, mais aussi la pluriactivité locale.

Une simple statistique témoigne de l'ampleur considérable du fait migratoire à San Lucas : en juin 1993, 54 % des hommes adultes étaient aux États-Unis et 22 %, présents dans le village lors de notre recensement, y avaient déjà séjourné. La migration vers les États-Unis a débuté dans les années quarante, avec la demande de main-d'œuvre impulsée par les contrats de *brasero* qui organisaient une migration temporaire légale (il s'agissait de contrats de quarante-cinq jours, renouvelables, mis en place par le gouvernement américain pendant la guerre et supprimés en 1964). Ces premiers migrants travaillaient essentiellement dans l'agriculture américaine. À partir des années 1970, le flux migratoire s'accroît fortement. Avec la disparition des contrats de *braseros*, l'essentiel de l'émigration devient clandestine et se réoriente vers la Californie urbaine où le réseau villageois facilitant l'installation et la recherche d'emploi s'est peu à peu constitué. La plupart des migrants sont embauchés dans les restaurants comme plongeurs, garçons de salle, aides-cuisiniers ou cuisiniers.

Certains migrants partent pour la première fois quand ils sont jeunes, avec pour objectif de pouvoir s'installer au retour. Ils effectuent plusieurs voyages de un à deux ans chacun, entrecoupés par des séjours de six mois à un an au village. D'autres partent pour la première fois alors qu'ils sont déjà installés à San Lucas où ils ont une maison et une activité indépendante. Leurs séjours, qui peuvent être fréquents ou épisodiques (un ou deux voyages), leur permettent de réaliser des investissements agricoles (tracteur, camionnette, animaux, terres) ou non agricoles (achat d'un congélateur, d'un téléviseur, rénovation de la maison, ouverture d'une boutique, etc.). Les séjours de durée supérieure à cinq ans concernent moins de 2 % de la population migrante. Rares sont les retours pour aider à la récolte ou aux autres travaux agricoles (COLIN *et al.*, 1997).

La migration a une incidence directe sur l'agriculture villageoise :

- sur l'exploitation du milieu : les surfaces laissées en friche augmentent car la réduction des disponibilités en main-d'œuvre rend difficile la mise en valeur de l'ensemble du terroir. Les zones de collines, de moindre potentiel, sont ainsi délaissées au profit de celles de plaine, comme le sont les parcelles éloignées ou petites, consécutives au morcellement lors des héritages ;
- sur les modes de faire-valoir et les rapports de production : lorsque la famille restant à San Lucas n'est pas en mesure d'exploiter directement les terres, elle peut les confier en métayage, ou faire appel à une main-d'œuvre rémunérée financée par les transferts migratoires. L'emploi de journaliers tend ainsi à se substituer à l'entraide caractéristique de la période antérieure. Les journaliers sont des villageois n'ayant pas eu l'opportunité de partir ; ils viennent parfois d'autres villages, en période de pointe. Le marché local du travail, auparavant réduit et circonscrit à la seule communauté, tend ainsi à se développer et à s'ouvrir sur un espace micro-régional plus vaste ;
- sur les investissements : le départ aux États-Unis peut entraîner une décapitalisation (comme la vente de l'attelage) afin de financer le voyage ; à l'inverse, le niveau des investissements productifs réalisés par les migrants est fonction de l'accumulation réalisée à l'étranger.

Sur 55 exploitations enquêtées, 26 recevaient un appui financier apporté par un ou plusieurs membres de la famille travaillant en Californie. Sur les 29 exploitations ne recevant pas cet appui, 20 avaient eu l'occasion de bénéficier dans le passé de revenus migratoires ; seules 9 exploitations sur 55 n'avaient jamais bénéficié de telles ressources.

Outre la migration aux États-Unis, la pluriactivité locale se retrouve dans pratiquement toutes les exploitations.

50 producteurs sur 55 ont d'autres activités que l'activité agricole au sein de leur exploitation. Il s'agit essentiellement de travaux réalisés comme journaliers agricoles (36), de prestations de services agricoles (location d'attelages : 23, de tracteurs ou transport par camionnette : 4), de petit commerce local (8) ou d'artisanat (7). La coupe et la vente de bois représentent également une activité non marginale (14).

La pluriactivité et surtout la migration se traduisent par une disponibilité réduite en main-d'œuvre familiale : chaque exploitation compte, en moyenne, un seul actif familial masculin permanent et un demi-actif à temps partiel, pour un groupe de consommation de quatre adultes ou équivalents-adultes – la participation des femmes aux tâches agricoles est limitée, à l'exception du semis et, parfois, de la récolte.

La culture *a medias* à San Lucas Quiavini

Le métayage n'est jamais présenté comme une pratique courante dans les vallées centrales de l'État de Oaxaca avant la fin du XVIII^e siècle, du fait sans doute de la maîtrise foncière conservée en bonne partie par les communautés indigènes, face aux haciendas. Il se développe dans les haciendas des vallées centrales de l'État de Oaxaca à partir de la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle. Cette dynamique est à mettre en rapport avec un processus de marginalisation de la production marchande indigène (carmin en particulier) et, parallèlement, avec le développement de la production espagnole dans le cadre d'haciendas tournées à l'origine vers l'élevage, mais développant de plus en plus une activité agricole (CASSIDY, 1981 ; REINA, 1988 a ; TAYLOR, 1972). La pression foncière engendrée au sein des communautés indigènes par la croissance démographique renforce cette tendance au XIX^e siècle. Les haciendas, dans un contexte de faible rentabilité de la production agricole et d'endettement, soucieuses de réduire leur principal poste de dépenses – la rémunération de la main-d'œuvre – et bénéficiant de la demande indigène croissante en terres, développent la location et surtout le métayage. Le maïs est alors produit essentiellement dans le cadre du faire-valoir indirect ; les cultures les plus rentables – blé et canne à sucre – restent cultivées par l'hacienda en faire-valoir direct. Au début du XX^e siècle, le métayage est ainsi une pratique commune dans les haciendas de Oaxaca. Sous cette forme, il disparaît dans les années 1930 avec la Réforme agraire, qui conduit au morcellement des grands domaines et à la distribution de leurs terres. Par contre, le métayage intracommunautaire est souvent mentionné dans les travaux contemporains consacrés aux vallées centrales, même s'il n'apparaît jamais comme le mode de faire-valoir dominant (DISKIN, 1967 ; GRANSKOG, 1974 ; PIÑON JIMÉNEZ, 1982 ; STOLMAKER, 1973 ; TURKENIK, 1975).

Avec la disparition de l'hacienda de Tanivé s'évanouit également l'opportunité d'y prendre une parcelle en métayage. Cet arrangement n'a pas pour autant disparu. Il reste en usage de nos jours, mais avec une importance moindre que voilà un demi-siècle. Sur les 55 unités de production, 8 cédaient au moins une parcelle en métayage, 12 prenaient au moins une parcelle en métayage ; 20 % des superficies cultivées en *milpa* (terres ejidales ou « communales ») faisaient l'objet d'un arrangement *a medias*. Une perspective diachronique conduit à renforcer

l'importance de ce mode de faire-valoir : 12 des exploitations qui travaillaient en 1993 exclusivement en faire-valoir direct avaient en effet dans le passé, à un moment donné de leur trajectoire d'évolution, pris ou cédé une parcelle en métayage. Globalement, on peut donc estimer qu'à San Lucas, un exploitant sur deux pratique ou a pratiqué le métayage, en tant que tenancier ou propriétaire.

L'arrangement *a medias* est conclu essentiellement au sein de la communauté, mais certaines parcelles sont localisées sur les terroirs de communautés voisines, en particulier de Tlacolula. Il est informel, conclu sans témoins ni document écrit, pour la durée d'une saison de culture mais reconductible au gré de la volonté des acteurs. En règle générale, l'accord est effectivement renouvelé sur plus d'une campagne ; lors des enquêtes, 67 % des contrats correspondaient à un accord reconduit entre deux et cinq ans, la durée maximale déclarée atteignant vingt ans. L'incertitude pesant sur l'arrangement n'en demeure pas moins, la relation étant interrompue en fin de saison agricole lorsque l'un des acteurs le décide. À la différence d'autres villages des vallées centrales (DENNIS, 1976), la possibilité de donner en métayage des parcelles de San Lucas à des tenanciers extérieurs à la communauté n'est pas exclue. La relation de métayage est perçue comme un simple accord interindividuel dans lequel la communauté n'a pas à intervenir, d'autant que l'accord met en rapport, dans 40 % des cas, des membres d'une même famille : belle-mère/gendre, oncle-tante/neveu, cousins, frères.

Le métayage est caractéristique des pratiques contractuelles dans le village – une seule location a été évoquée lors des enquêtes. Il est le plus souvent combiné avec le faire-valoir direct, par les propriétaires (5 cas sur 8) comme par les tenanciers (10 cas sur 12 ; seuls deux des tenanciers ne disposaient d'aucune terre en propriété). Son importance relative dans les exploitations concernées est variable : elle est décisive pour les petits exploitants prenant en métayage (de l'ordre de 80 % des superficies semées) ou cédant en métayage une partie au moins de leurs disponibilités foncières (deux fois la superficie semée en faire-valoir direct). Pour les autres, elle se limite à environ 20 % des superficies semées. Les termes de « tenancier » et « propriétaire » utilisés dans ce texte se réfèrent aux seules parcelles faisant l'objet d'un arrangement en faire-valoir indirect et ne désignent donc en rien des statuts exclusifs et pérennisés.

Le métayage pratiqué sur une parcelle de *milpa* à San Lucas définit un échange [terre + semences]/[travail avant récolte] :

– le propriétaire fournit la terre et les semences ;

Le métayage pratiqué sur une parcelle de milpa à San Lucas définit un échange [terre + semences]/ [travail avant récolte].

- le métayer (*mediero*) réalise l'ensemble des travaux de préparation du sol (à l'exception de l'éventuel labour au tracteur), de semis et d'entretien en culture attelée et manuelle, ce jusqu'à la récolte ;
- le coût éventuel de la fertilisation chimique est partagé par moitié ;
- chacun récolte et transporte la part de la production qui lui revient ;
- la production (maïs-grain, haricot, courge, mais aussi *zacate*) est partagée par moitié.

D'autres éléments du contrat sont variables, mais codifiés, relativement à la fourniture des semences, à la récolte du *zacate* et aux modalités de partage de la production :

- les semences sont normalement fournies par le propriétaire ; si elles le sont par le *mediero*, ce dernier conserve toute la récolte de *zacate* ;
- si le *mediero* récolte tout le *zacate* (le propriétaire ayant fourni les semences), il conserve 75 % de ce dernier, correspondant à sa part et à la moitié de celle du propriétaire. En d'autres termes, le barème de rémunération en nature de la récolte de *zacate* revenant au propriétaire est de un *tercio* (botte de *zacate*), sur deux récoltés ;
- le partage de la production peut se faire sur pied ou sur la parcelle, après la récolte. Lorsque la parcelle est de forme régulière, la récolte sera partagée sur pied, par billons, ce qui présente l'avantage de répartir la production sans avoir à la mesurer et permet à chacun de récolter quand bon lui semble. Lorsque les billons ne sont pas de même longueur, le partage intervient une fois la récolte effectuée ; celle-ci est réalisée ou financée conjointement par les deux acteurs. La production est alors répartie par panier d'osier (*piscador*) pour les épis de maïs et les haricots, par unité pour les courges, par botte (*tercio*) pour le *zacate*.

Enfin, au-delà de ce cadre général, d'autres éléments sont gérés sur une base plus *ad hoc* selon, en particulier, les relations entre acteurs :

- le coût du labour au tracteur est le plus souvent partagé par moitié ; il arrive toutefois qu'il soit pris en charge en totalité par l'un des deux acteurs, qui dispose d'un tracteur ou en finance la location. Parfois, cet apport sera compensé par la prise en charge d'une partie des frais de main-d'œuvre à la récolte, mais cette compensation n'est pas systématique ;
- lorsque la récolte est particulièrement mauvaise, il arrive que le propriétaire abandonne au *mediero* une partie de la production lui revenant ;

– dans l'un des cas de faire-valoir indirect relevés lors des enquêtes, la récolte de maïs n'était pas partagée par moitié, mais au tiers. Le tenancier, qui ne disposait pas d'attelage, travaillait les terres de sa tante en utilisant l'attelage possédé par cette dernière. Elle conservait les deux tiers de la production de maïs-haricot-courge, la totalité du *zacate* étant destinée à l'alimentation de l'attelage.

Même si les termes actuels de l'arrangement pratiqué à San Lucas ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des vallées centrales, la convention suivie à San Lucas a un degré d'application qui dépasse largement cette seule communauté. TURKENIK (1975) décrit cet arrangement, au début des années 1970, en termes identiques à ceux de San Lucas pour la production en culture pluviale de *milpa* dans le village de San Antonio ; elle mentionne même la règle qui prévoit que le tenancier conserve tout le *zacate* s'il fournit les semences. LEES (1973 : 12), dans une étude plus générale, présente également les normes observées à San Lucas comme courantes dans les vallées centrales.

Les acteurs sont en mesure de rationaliser le choix de rechercher ou non un arrangement *a medias*. Certains éprouvent plus de difficultés à rationaliser le type d'arrangement pratiqué – *i.e.* l'absence de locations. Enfin, aucun n'est en mesure d'expliquer la logique des termes de l'arrangement tel qu'il est pratiqué à San Lucas. Des questions comme « pourquoi est-ce le propriétaire qui fournit les semences ? » ou « pourquoi la production est-elle partagée par moitié, et non au tiers ? » attirent toujours la même réponse : « On a toujours fait comme ça ici. » Ces termes sont considérés comme donnés, non négociables ; l'arrangement est perçu comme stable et la genèse des termes de l'arrangement n'a pas pu être reconstituée sur la base de la mémoire collective villageoise. Le métayage à San Lucas est donc du ressort de la convention plus que du contrat négocié *ex nihilo* entre acteurs.

Logiques d'acteurs

En termes de pratiques foncières, la première question qui se pose est celle du choix du contrat *a medias*, de préférence à la prise en location ou au travail rémunéré, dans le cas des tenanciers, et à l'exploitation en faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre rémunérée, ou à la cession en location, dans celui des propriétaires fonciers. On notera que, pour un tenancier, prendre une parcelle en métayage n'exclut pas

de s'employer à temps partiel comme manœuvre ; en fait, presque tous les tenanciers fournissent parfois des prestations de service en culture attelée et s'emploient comme journaliers. Il en va de même pour certains exploitants cédant une parcelle en métayage ou ne travaillant qu'en faire-valoir direct.

De l'irrationalité des acteurs ?

Un calcul économique simple, fondé sur une valorisation des facteurs de production et des produits aux prix du marché local, permet-il d'expliquer les pratiques foncières observées ? À ce stade, la location n'est pas considérée ici comme une alternative, dans la mesure où elle n'entre pas véritablement dans la gamme des options envisagées par les acteurs.

Du point de vue du tenancier, on peut comparer les résultats des options « prendre une parcelle d'un hectare en métayage » ou « vendre sa force de travail (travail manuel et culture attelée) sur le marché local, pour un nombre de jours correspondant à celui qui aurait été investi dans une parcelle prise en métayage ». En valorisant aux prix du marché la production contrôlée par le *mediero*, la rémunération implicite de la journée de travail consacrée à une parcelle prise en métayage (de 8 à 12 pesos, selon le rendement) est toujours largement inférieure au salaire du marché (20 pesos (\$)) (annexe 3, tabl. 7). Il serait donc dans l'intérêt des tenanciers, au vu de ce calcul, de ne pas prendre de parcelle en métayage et de travailler exclusivement comme journaliers et/ou d'assurer des travaux culturels à façon avec leur attelage.

Un calcul tout aussi simple fait apparaître l'intérêt du métayage pour le propriétaire, comparativement à l'emploi de main-d'œuvre rémunérée. La comparaison porte sur un hectare travaillé en faire-valoir direct en payant la location de l'attelage et les manœuvres, et un hectare confié en métayage. Pour le propriétaire, le contrat de métayage se traduit par l'économie des coûts de production pour un hectare jusqu'à la récolte, après déduction de sa participation (fourniture des semences et cofinancement du labour au tracteur), et par un manque à gagner venant du fait que le *mediero* conserve la moitié de la production (le manque à gagner du propriétaire correspond donc à la valeur de la moitié de la production sur pied). Selon le rendement, le gain net procuré au propriétaire par le contrat *a medias*, comparativement à la location de l'attelage et au paiement des manœuvres jusqu'à la récolte, est de 415 à 495 \$ (annexe 3, tabl. 8). Céder une parcelle en métayage semble donc particulièrement intéressant ; pourtant, les enquêtés considèrent

presque systématiquement qu'il est préférable, lorsque cela est possible, de travailler en faire-valoir direct en employant des journaliers, plutôt que de céder une parcelle en métayage.

Que le métayage soit pratiqué par les tenanciers alors qu'ils y perdent selon ce calcul, et par certains propriétaires qui sont censés y gagner mais préféreraient une formule apparemment moins attrayante, réclame donc une explication dépassant ce calcul économique sommaire. À l'évidence, le choix du mode de faire-valoir ne s'appuie pas sur un calcul économique opéré en valorisant les facteurs de production et la production aux prix du marché. On notera d'ailleurs qu'un tel calcul excluerait la production de *milpa* à San Lucas Quiavini, même lors d'une bonne campagne, le résultat étant toujours négatif (annexe 3, données techno-économiques).

Les déterminants des pratiques foncières

La pratique du faire-valoir indirect vient, en première analyse, d'un déséquilibre entre les disponibilités en terre et en capacité de travail. Deux indicateurs-clés en rendent compte : la superficie possédée par actif familial et la disponibilité d'un attelage.

En moyenne, les exploitations prenant en métayage disposent d'une superficie de 2 ha par actif, contre 4,4 ha pour celles qui cèdent au moins une parcelle en faire-valoir indirect, et 3,2 ha pour celles travaillant uniquement en faire-valoir direct ; 85 % des exploitations qui prennent en métayage ont un attelage, contre 37 % de celles qui cèdent en métayage et 68 % de celles travaillant en faire-valoir direct.

Le couple terre/travail n'explique toutefois que partiellement le mode de faire-valoir : certaines exploitations ne disposant pas d'actifs familiaux ou d'attelage ne cèdent pas en métayage ; d'autres exploitations, disposant à l'évidence d'une capacité de travail excédentaire, ne prennent pas de parcelles en métayage. L'analyse des pratiques foncières à San Lucas impose de dépasser cette simple mise en rapport, et d'avoir recours à des éléments relevant tant de la situation propre des acteurs que du raisonnement économique mis en œuvre.

Une stratégie d'autoapprovisionnement

Un élément déterminant des pratiques foncières, pour les tenanciers comme pour les propriétaires, tient en une stratégie très explicite d'autoapprovisionnement en maïs. Celle-ci peut s'expliquer par une

Le couple terre/travail n'explique toutefois que partiellement le mode de faire-valoir.

stratégie de *safety first* (LIPTON, 1968) visant à garantir l'approvisionnement familial en cas de désastre, par le souci de réduire les débours monétaires (minimisation des achats d'aliments), ou encore par un critère organoleptique.

En l'absence d'un marché bien développé pour le maïs local (la vallée de Tlacolula étant, dans son ensemble, déficitaire), les magasins de la CONASUPO (entreprise d'État) assurent un approvisionnement toute l'année, à prix garanti, mais avec du maïs importé ou pour le moins non *criollo* (de variété locale), peu apprécié.

Du fait de cette stratégie, les tenanciers prendront une parcelle en métayage plutôt que de dépendre uniquement ou principalement des revenus tirés du marché du travail pour garantir l'approvisionnement domestique – la prise en location resterait une alternative, sur la base de ce seul critère. Cette stratégie explique également le fait que les propriétaires sous contrainte de travail excluent la cession en location au profit du métayage (recherche d'une rente en nature), ou encore qu'ils préfèrent, tant que l'autoconsommation du groupe domestique n'est pas assurée et s'ils en ont la possibilité, produire en faire-valoir direct en employant une main-d'œuvre rémunérée plutôt qu'en métayage, afin de conserver toute la production même si un tel choix ne semble pas être le plus économique.

Le cas des exploitations qui ne disposent pas d'attelage ni, pour certaines, de main-d'œuvre domestique, et produisent tout de même en faire-valoir direct en payant la location de l'attelage et les manœuvres, est à cet égard révélateur. En se limitant aux seuls débours monétaires, le coût monétaire de production par kilogramme de maïs était en 1993 de 1,4 \$ dans l'hypothèse d'un bon rendement, contre une valeur d'achat à la CONASUPO de 0,8 \$.

Une fois l'autoconsommation assurée, d'autres éléments peuvent faire opter pour le métayage, ou l'imposer : imperfection du marché des locations d'attelages, mais aussi contraintes de financement, stratégie de minimisation des débours monétaires, gestion de l'incertitude. En deçà de ce seuil, le fait de céder malgré tout une parcelle en métayage renvoie non à un choix, mais à un jeu de contraintes : absence d'attelage dans un contexte de contraintes de trésorerie, ou faibles capacités de supervision de la main-d'œuvre rémunérée (exploitants âgés, pluriactifs).

Si on évalue à 200 kg de maïs par consommateur le besoin alimentaire annuel, la superficie-seuil à récolter par consommateur est de 0,3 ha en cas de bonne campagne (hypothèse de rendement de 700 kg de maïs-grain), et de 0,6 ha en cas de mauvaise campagne (hypothèse de rendement de 360 kg). Cette évaluation est globalement corroborée par les résultats de la campagne 1992 (plutôt mauvaise) : 29 % des exploitations ayant récolté moins de 0,6 ha par consommateur ont été autosuffisantes.

contre 80 % de celles ayant récolté une superficie supérieure à 0,6 ha. Aucune exploitation ayant récolté 1 ha ou plus par consommateur n'a été déficitaire.

Cette analyse s'applique à la plupart des exploitations enquêtées. Dans quelques cas, la logique d'autoapprovisionnement ne va pas jusqu'à la recherche d'une autosuffisance totale.

Lors d'une mauvaise campagne comme celle de 1992, les exploitations non autosuffisantes étaient essentiellement sous fortes contraintes en terre, en travail manuel et attelé et en ressources financières. Elles auraient donc été en peine de mettre en œuvre une stratégie d'autosuffisance. Toutefois quelques exploitations (4) sous contrainte foncière possédaient un attelage mais sans pour autant prendre une parcelle en métayage. Ces cas correspondaient à des unités de production ayant développé l'activité d'élevage à une échelle suffisante pour estimer leur sécurité garantie en cas de mauvaise campagne, ou encore à des exploitations dont les besoins alimentaires étaient réduits (groupe de consommation limité) et qui en outre bénéficiaient de transferts migratoires (elles avaient au moins un actif disposant d'un titre de séjour légal aux États-Unis). Dans ces cas, la production réalisée en faire-valoir direct garantissait une bonne partie de la consommation familiale (six à neuf mois en cas de mauvaise campagne), des revenus jugés sûrs permettant d'acheter le complément. En d'autres termes, sous certaines conditions (groupe de consommation réduit, revenus monétaires assurés), les acteurs optent parfois pour la location de la capacité excédentaire de travail de l'attelage plutôt que pour la prise d'une parcelle *a medias*. Selon KIRKBY (1973), la production-cible des producteurs de maïs des vallées centrales tend à décroître lorsque les opportunités de revenus monétaires se développent, mais avec un plancher de l'ordre d'une tonne par ménage, qui correspond, dans les conditions de San Lucas, à la production de près de 3 ha pour une campagne médiocre – la moyenne récoltée dans la communauté étant de 3,5 ha.

La logique d'autoapprovisionnement ne concerne pas seulement l'alimentation humaine : certains tenanciers expliquent qu'ils prennent une parcelle en métayage moins pour la production de maïs-grain que pour celle de *zacate*. Cette recherche d'autosuffisance en fourrage s'explique par le jeu concomitant de trois éléments :

- la stratégie *safety first* évoquée précédemment ;
- l'imperfection du marché des fourrages, avec le risque de ne pas pouvoir s'approvisionner sur le marché, en particulier pendant la saison critique (vers juillet), « même avec l'argent à la main », pour reprendre l'expression des producteurs ;
- de fortes contraintes de trésorerie, qui se traduisent par un objectif de minimisation des débours monétaires.

La logique d'auto-approvisionnement ne concerne pas seulement l'alimentation humaine: certains tenanciers expliquent qu'ils prennent une parcelle en métayage moins pour la production de maïs-grain que pour celle de zacate.

***L'imperfection
du marché de
la location d'attelage
contribue à expliquer
la relation positive
entre possession
d'un attelage et
prise d'une parcelle
en métayage
à San Lucas.***

Le coût de l'alimentation animale représenterait, en cas de recours au marché, l'équivalent de 55 jours de travail comme manœuvre ou de 22 jours de location d'attelage. Les tenanciers préfèrent s'engager dans un arrangement *a medias* et assurer ainsi leur accès au *zacate*, afin de réserver leurs disponibilités monétaires pour le financement d'autres types de dépenses. Si le propriétaire n'a pas besoin du fourrage (parce qu'il ne possède pas d'attelage, ou que l'alimentation de ce dernier est d'ores et déjà assurée), le tenancier pourra récolter également la part revenant au propriétaire, afin de conserver la moitié de cette dernière, ou fournir les semences afin de conserver l'ensemble de la production de *zacate*.

Imperfection du marché des locations d'attelages

Tous les producteurs enquêtés insistent sur le risque de ne pas trouver d'attelage à louer au moment opportun et le fait que la recherche de cet attelage requiert une dépense d'énergie non négligeable (« il faut aller de maison en maison »), en particulier lors des périodes de forte activité (semis et entretiens, conditionnés par des précipitations erratiques).

Cette imperfection vient de l'homogénéité locale du système de production, donc de besoins identiques exprimés simultanément, et des conditions climatiques qui réduisent les créneaux d'intervention sur les parcelles. Elle ne trouve pas sa source dans le risque d'aléa moral lié à la maintenance ou à la conduite de l'attelage, comme souvent envisagé dans la littérature, dans la mesure où c'est le propriétaire de l'attelage qui le conduit.

Du point de vue des tenanciers, l'imperfection du marché de la location d'attelage contribue à expliquer la relation positive entre possession d'un attelage et prise d'une parcelle en métayage à San Lucas. On notera d'ailleurs que l'achat de l'attelage prime toujours, dans le procès d'accumulation de capital, sur l'achat de terre.

Cet achat représente un investissement lourd : le prix d'une paire de bœufs était en 1993 de l'ordre de 3 000 \$ pour des animaux de race créole et de 5 000 \$ pour des croisés de zébus, soit la valeur de 0,5 à 1 ha de terre en plaine, de 25 à 50 % de celle d'une maison, ou encore de 150 à 265 jours de travail comme manœuvre agricole.

Cependant, toutes les exploitations qui ne disposent pas d'un attelage ne donnent pas pour autant leurs terres en métayage et lorsqu'elles le font, il arrive qu'elles continuent à exploiter une partie de leur patrimoine foncier en faire-valoir direct. Malgré le risque induit par la location de l'attelage, certains producteurs préfèrent recourir, du fait de l'objectif d'autoapprovisionnement, aux prestations de service en culture attelée plutôt qu'à un *mediero*.

La question du contrôle

Relativement au travail manuel rémunéré, le problème, du point de vue des propriétaires, est moins de trouver des manœuvres au moment opportun, à la différence de la location d'attelage, que la nécessité de superviser leur travail sur la parcelle. Cette contrainte est accentuée par le morcellement des patrimoines fonciers, composés dans 70 % des cas par plus de deux parcelles. Le problème de supervision concerne plus spécifiquement les exploitations gérées par des femmes et des personnes âgées. Il se pose également, mais avec une moindre intensité, pour les propriétaires occupés par des activités hors exploitation (commerce, artisanat). Céder une parcelle en métayage est alors vu comme une solution à ce problème de contrôle, du fait de l'intéressement du tenancier à la production.

On notera que relativement aux calculs économiques mentionnés antérieurement, tant l'imperfection du marché des locations d'attelage que la nécessité de supervision du travail rémunéré se traduisent, dans l'optique des propriétaires, par des coûts de transaction qui limitent la signification d'une évaluation des coûts d'opportunité aux prix du marché. Les données manquent pour évaluer ces coûts de transaction, mais l'incidence de leur prise en compte est sans ambiguïté : du point de vue des propriétaires, l'intérêt de céder en métayage s'en trouve renforcé. La contradiction apparente entre les avantages apparents du métayage et la préférence souvent affichée pour une production en faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre rémunérée s'en trouve donc exacerbée. Dans l'optique des tenanciers, retenir les prix de marché comme coûts d'opportunité pour le travail en culture manuelle et attelée investi dans une parcelle en métayage ne pose pas un tel problème : pour la location d'attelage, le marché est à l'évidence déséquilibré en faveur de l'offre ; dans le cas du travail manuel, le marché semble plus équilibré.

Le rôle de l'incertitude relative à la production

Certains économistes analysent le métayage comme un système de répartition et de transfert du risque (chap. 1). On retrouve cette logique à San Lucas, mais subordonnée à la stratégie d'autoapprovisionnement. Ainsi, certains propriétaires donnent effectivement en métayage leurs excédents fonciers par crainte de la perte qui pourrait résulter de l'emploi de main-d'œuvre rémunérée et/ou de la location d'attelage ; ce choix n'est toutefois opéré que lorsque l'autoapprovisionnement est considéré comme assuré. Du point de vue des tenanciers, le caractère incertain de la production agricole fait préférer un arrangement qui

Du point de vue des tenanciers, le caractère incertain de la production agricole fait préférer un arrangement qui rend la rente foncière proportionnelle à la production et minimise les investissements monétaires.

rend la rente foncière proportionnelle à la production et minimise les investissements monétaires (« la location serait à payer, que la récolte soit bonne ou pas »). De façon plus générale, ce caractère incertain – et les résultats médiocres même lors d'une bonne campagne (annexe 3, données techno-économiques) – explique l'absence d'une stratégie de production de *milpa* dans une logique marchande (pas de création structurelle d'excédents) et contribue donc à expliquer l'absence du développement de la location. Toujours du fait de cette incertitude, certains « tenanciers potentiels » (disposant d'une capacité de travail excédant leur dotation foncière) préfèrent – dès lors que leur autoapprovisionnement est considéré comme assuré en partie au moins – louer leur capacité excédentaire de travail avec l'attelage plutôt que de prendre une parcelle en métayage, en sus des superficies travaillées en faire-valoir direct.

Contraintes de financement et stratégie de minimisation des débours monétaires

Deux éléments essentiels interviennent dans le discours des acteurs pour expliquer les choix en matière de modes de faire-valoir : une stratégie de minimisation des débours monétaires et une contrainte de financement. La stratégie de minimisation des dépenses est de l'ordre des préférences de l'acteur et renvoie à un choix (« j'ai les moyens de prendre un attelage en location mais je préfère ne pas le faire pour ne pas risquer d'investir à perte, et donc je cède *a medias* »), alors que la contrainte de financement se traduit par une absence de choix (« je ne prends pas un attelage en location car je n'en ai pas les moyens, et donc je cède *a medias* »). L'une peut induire l'autre (« je réduis mes dépenses car je suis "serré" »), mais non systématiquement (refus du risque d'investissement).

Ces deux éléments ont une incidence similaire sur les pratiques foncières en favorisant le métayage. Cette incidence est constatée même lorsque les acteurs bénéficient de transferts migratoires. Pour le tenancier, le métayage présente l'avantage de réduire ou de faire disparaître les achats d'aliments (pour l'alimentation tant humaine qu'animale), par comparaison au travail comme manœuvre ou à la location de l'attelage, et évite le versement *ex ante* d'une rente en espèces, relativement à une location. Pour le propriétaire, le métayage se traduit par une réduction des dépenses de production (relativement au faire-valoir direct avec emploi de main-d'œuvre rémunérée) et de consommation (relativement

à la location). Tant que tout ou partie de l'autoapprovisionnement en maïs n'est pas assuré, le métayage est à expliquer, du point de vue du propriétaire, par la contrainte de financement : la priorité est, on l'a vu, d'assurer l'alimentation du groupe domestique, si on en a les moyens, et donc d'éviter toute ponction sur la production. Par contre, une fois l'autoapprovisionnement assuré, la stratégie de minimisation des dépenses intervient de façon sensible dans les pratiques foncières. Tout ce qui peut être économisé grâce à l'autofourniture l'est, les acteurs préférant affecter le numéraire disponible à d'autres usages (« on n'achète pas ce que l'on peut produire »). Les pratiques visant la réduction des débours monétaires ne se limitent d'ailleurs pas au métayage : rémunération en nature de la récolte du *zacate*, échange de journées de travail avec l'attelage contre du *zacate*, ou encore échange de journées de travail manuel contre des journées de travail avec attelage ou un labour au tracteur.

À l'exception des deux premières, ces pratiques sont définies comme *guelaguetza*, un système d'entraide donnant lieu à un échange non simultané et comptabilisé qui suppose la réciprocité (MARTÍNEZ RÍOS, 1964).

On peut interpréter la stratégie de minimisation des débours comme une conséquence des contraintes de financement et/ou de l'incertitude forte pesant sur la production agricole dans les conditions locales. Au-delà de cet aspect indéniable, apparaît, dans la logique des acteurs, une « survalorisation » des débours monétaires et une « sous-valorisation » des facteurs de production propres – un constat qui reviendra dans d'autres études de cas. Pour exprimer les choses autrement, le risque de perte sur un débours monétaire est jugé plus sérieux que le risque de perte sur un investissement en facteurs propres, comme le travail.

Le fait que les coûts d'opportunités et les débours monétaires soient implicitement « gérés » par des registres décisionnels différents peut bien évidemment venir de l'imperfection des marchés des facteurs en question. Les travaux conduits en psychologie et en économie expérimentales sur les processus de décision (KAHNEMAN et TVERSKY, 1979 ; SMITH, 1989 ; THALER, 1991 ; TVERSKY et KAHNEMAN, 1981) montrent cependant le caractère cognitif que peut avoir ce traitement différencié des débours monétaires et des coûts d'opportunités. Une fonction d'évaluation subjective des gains et des pertes, en S mais asymétrique (*asymmetric value function*), construite par KAHNEMAN et TVERSKY (1979), permet ainsi de rendre compte des nombreuses observations empiriques montrant qu'une perte peut être subjectivement perçue comme plus importante qu'un gain du même montant nominal. Le fait que, fréquemment, dépenses monétaires et coûts d'opportunités ne sont pas traités de la même façon par les acteurs peut être expliqué par

l'*asymmetric value function* (THALER, 1991) : les débours étant « codés » comme des pertes et les coûts d'opportunités comme des gains potentiels, les premiers sont « survalorisés » relativement aux seconds. Dans cette logique, la perte d'une production sera davantage ressentie si le travail investi a été rémunéré que s'il a été fourni par la famille – ce, même si les conditions de fonctionnement du marché du travail permettaient, a priori, de valoriser le travail familial investi en retenant comme coût d'opportunité la rémunération de marché. Dans la perspective des acteurs, perdre un investissement effectif de 100 pesos est plus coûteux que perdre un investissement de travail domestique d'une valeur de 100 pesos...

Cette attitude vis-à-vis de la sphère monétaire n'exclut pas que les valeurs monétaires puissent parfois jouer un rôle d'étalon dans des transactions réalisées hors marché. Certaines des pratiques visant la minimisation des dépenses monétaires, évoquées précédemment, sont régies par des normes explicites de valorisation de chaque facteur entrant dans l'échange, correspondant au rapport des valeurs de marché. Lors des enquêtes, la journée de travail avec attelage était échangée contre 2 à 3 jours de travail manuel, pour un rapport des prix de 2,5. Le labour au tracteur d'un hectare était échangé contre 6 à 8 jours de travail manuel, pour un rapport de prix de 7,5. En d'autres termes, les valeurs de marché servent d'étalon pour des transactions gérées hors flux monétaires. Une telle situation, dans laquelle la monnaie sert simplement à établir des équivalences lors de l'échange, était déjà courante au ^{XVII}^e siècle, du fait de la rareté du numéraire (ROMERO FRIZZI, 1988 : 153) ; elle est également mentionnée par LOCKHART (1992 : 178-179) dans les années suivant la conquête – la monnaie étant ici constituée de fèves de cacao.

En amont, le rôle du crédit

Tant la stratégie de *safety first* que les contraintes de financement et la stratégie de minimisation des débours monétaires doivent être resituées dans un contexte de forte contrainte de crédit. Le village est resté en marge de l'attribution de crédits bancaires. Même le *Fondo de Solidaridad para la Producción*, du *Programa Nacional de Solidaridad*, qui permet l'obtention de crédits de campagne sans intérêts, n'a guère été sollicité par les habitants de San Lucas, par manque d'information et par méfiance des villageois vis-à-vis de toute intervention publique. Le crédit usuraire disponible au niveau de la communauté ne semble pas difficile à obtenir, mais son coût élevé (10 % par mois) limite son usage à des emprunts sur de brèves périodes (quelques mois). Pour des emprunts importants à plus long terme, les villageois ont parfois recours à la mise en gage d'une parcelle (*empeño de tierra*), évoquée par des informateurs mais non enregistrée lors des enquêtes : le prêteur avance au propriétaire une somme d'argent en échange du droit d'usage d'une

parcelle jusqu'à ce que cette somme soit remboursée ; la production de la parcelle pendant la durée du prêt correspond aux intérêts de l'emprunt.

On peut penser qu'un accès aisé à un crédit peu onéreux serait de nature à modifier le rôle joué directement ou indirectement par ces différents éléments dans les pratiques foncières. Ce crédit ne pourrait toutefois pas être accordé sur la base de la production agricole, trop incertaine, de médiocre productivité et destinée à l'autoconsommation. Ce crédit devrait être remboursable grâce aux revenus non agricoles, et garanti soit par le capital accumulé par l'emprunteur (terres, attelage, maison), soit par un système de caution solidaire. Dans un cas comme dans l'autre, on peut douter sérieusement que les producteurs fassent appel à un tel crédit, par refus de donner en garantie un bien vital pour la reproduction de la cellule domestique, du fait des difficultés de l'action collective (dès lors que cette dernière ne vise pas à gérer les affaires communales) ou encore par méfiance viscérale vis-à-vis des institutions publiques.

Le rapport d'un vulgarisateur agricole qui s'était rendu à San Lucas pour promouvoir un programme de financement de la production de maïs est à cet égard significatif : « ... j'ai expliqué longuement aux participants à la réunion le projet de développement de la production de maïs en culture pluviale. Ils indiquèrent immédiatement, de façon unanime, ne vouloir absolument pas de relation avec la banque, et que chacun travaillait comme il le voulait et comme il le pouvait. Lorsque j'ai voulu remplir la fiche d'identification socio-économique, ils refusèrent de fournir les renseignements et leurs représentants dirent ne pas posséder ces derniers. Le compte rendu de la séance fut signé par les autorités, mais quand on demanda aux participants de signer, ils refusèrent... » (Informe del 27/5/1977 del jefe de promoción nº 2, Valles Centrales. Archives de la SRA, exp. 584).

En d'autres termes, la question du crédit à San Lucas – et donc de son rôle dans les pratiques foncières – renvoie à des considérations plus fondamentales comme le faible niveau d'accumulation économique, l'incertitude à laquelle les producteurs sont confrontés, les conditions marginales de production, ou encore les difficultés de l'action collective.

La mise en gage de parcelles pratiquée à San Lucas, avec perte de l'usage du bien gagé pendant la durée du prêt, est à replacer dans le contexte local : le crédit bancaire n'est pas disponible ; les seuls biens pouvant servir de garantie s'avèrent vitaux pour les emprunteurs ; les risques de défaillance de ces derniers sont réels ; les débours monétaires sont minimisés. Dans un tel contexte, l'*empeño* offre une solution au problème de la garantie du prêt (pour le prêteur), sans risque de perte définitive de la terre (pour l'emprunteur), même si ce dernier éprouve des difficultés pour rembourser le prêt

(l'arrangement est reconductible, évitant ainsi le transfert de propriété). Cet arrangement est également moins onéreux qu'un crédit usuraire et présente l'avantage d'une couverture en nature des intérêts (production de la parcelle pendant la durée du prêt).

Une logique « d'autorestriction »

Un autre élément intervenant explicitement dans les pratiques foncières renvoie au fait que « mieux vaut avoir le maïs dans la parcelle que l'argent en poche pour l'acheter. L'argent file, le maïs reste ». Les propriétaires justifient souvent en ces termes leur préférence pour le métayage, plutôt que pour la perception d'une rente en numéraire. Cette attitude d'autorestriction est parfois illustrée par la métaphore d'Ulysse (ELSTER, 1984) : Ulysse, sachant qu'il ne sera pas en mesure de résister à l'attrait des sirènes, demande à ses compagnons de l'attacher au mât de son navire. Cette métaphore traduit le problème d'un conflit intertemporel de préférences : certains acteurs, pour atteindre leur objectif défini au temps t_1 en fonction de leurs préférences (garantir l'alimentation du groupe domestique), estiment nécessaire de réduire *ex ante* leur marge de manœuvre en t_2 (demander le versement de la rente en nature et non en espèces). Ainsi, ils évitent qu'un changement dans leur fonction de préférence ne les conduise à faire en t_2 un choix réprouvé en t_1 (cas extrême mais effectif à San Lucas : dilapider dans l'alcool l'argent qui aurait été reçu au titre de la rente).

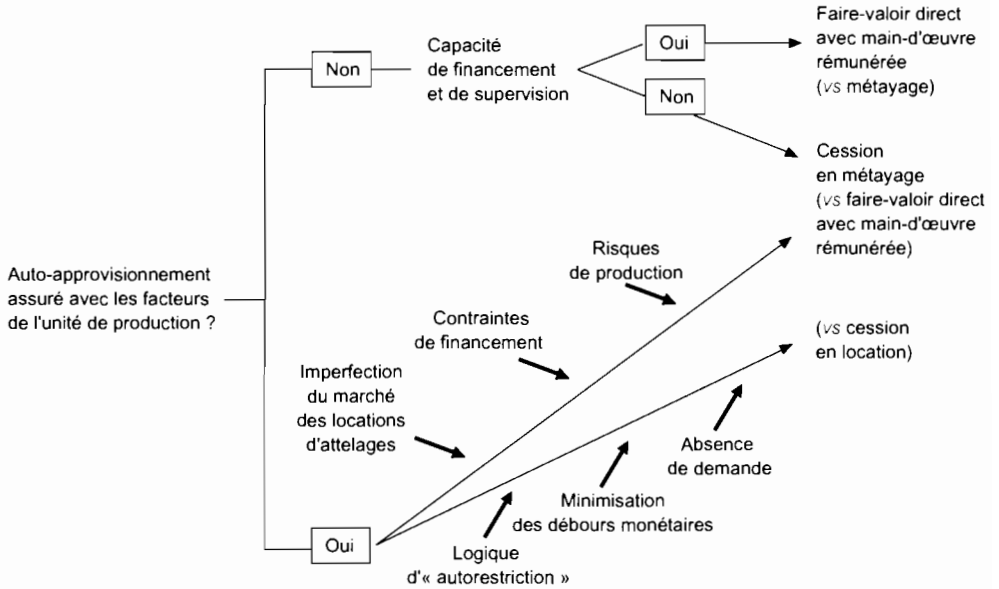
Les villageois de San Antonio témoignent de préoccupations tout à fait similaires, selon TURKENIK (1975 : 247-252), qui évoque leur réticence à conserver des espèces chez eux par crainte de les dépenser dans des « frivolités » ou à voir fondre petit à petit leur bas de laine, et préfèrent investir dans le petit élevage, même s'ils y perdent en termes monétaires.

Types d'exploitations et mode de faire-valoir

Les figures 3 et 4 rappellent les principaux déterminants des pratiques contractuelles à SLQ pour la production de *milpa*. La figure 3 représente le cas d'un propriétaire cédant potentiellement une parcelle en faire-valoir indirect (*i.e.* ne disposant pas d'attelage et/ou pas de main-d'œuvre familiale masculine, ou encore dont les disponibilités foncières excèdent

**« Mieux vaut
avoir le maïs
dans la parcelle
que l'argent en poche
pour l'acheter.
L'argent file,
le maïs reste ».**

Figure 3 –
 Modèle du « propriétaire potentiel ».



la capacité de travail de l'exploitation). La figure 4 représente le cas d'un tenancier potentiel (*i.e.* qui dispose d'un attelage mais se trouve sous contrainte foncière relativement à la capacité de travail de l'exploitation).

On peut également positionner les exploitations enquêtées par rapport aux plus « structurelles » de ces logiques, dans une typologie relative aux pratiques foncières (tabl. 4).

a) Prennent en métayage, afin d'assurer leur autoapprovisionnement en grains et fourrage, les producteurs sous contrainte foncière forte (groupe 1a) ou plus modérée (groupe 1b) qui disposent, sauf exceptions, d'un attelage. Le métayage permet alors d'augmenter la capacité de production de l'exploitation, sans encourir le paiement d'une location. Toute capacité de travail excédentaire de l'attelage ne se traduit cependant pas par la prise d'une parcelle en métayage : une fois l'autoapprovisionnement considéré comme assuré, la prise en compte du risque pourra conduire certains acteurs à louer leur attelage, plutôt qu'à prendre en métayage (différence entre les groupes 3a et 1b).

b) À San Lucas, la cession *a medias* concerne deux types d'exploitation. D'une part, des exploitations « importantes », disposant même de tracteurs, dont l'approvisionnement en maïs et en fourrage est garanti par la production des parcelles cultivées en faire-valoir direct (groupe

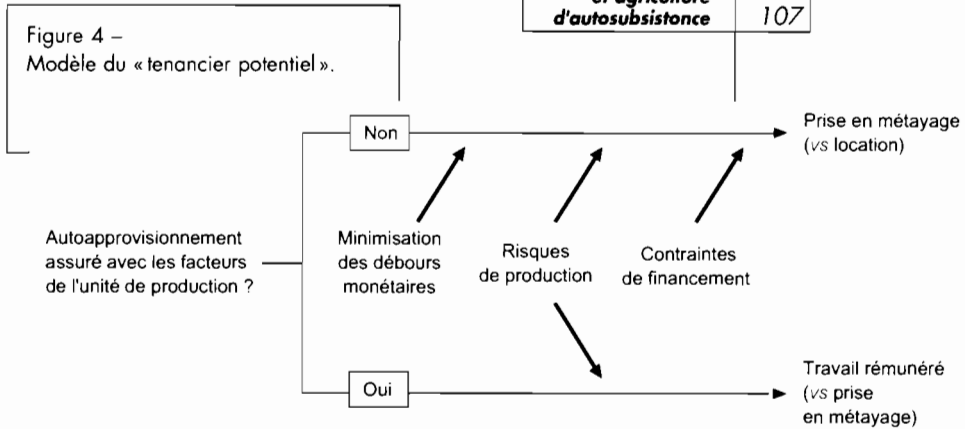
Groupe	Nbre UP	MFV	Attelage	Nbre actifs familiaux	Superficie possédée (ha)	Superficie <i>a medias</i> (ha)	Superficie semée (ha)	Superficie récoltée (ha)	Superficie récoltée par consommateur	Nbre UP autosuffisantes (1992)	Autres revenus éventuels
1a	8	prise <i>a medias</i>	oui*	1,1	0,8	2,75	3,5	2,2	0,6	5/8	location attelage, journalier
1b	5			1,2	4,75	1	5,75	5,25	1,2	3/5	
2a	3	cession <i>a medias</i>	oui*	1,3	9,0	1,5	7,5	8,25	1,6	3/3	transferts migratoires, prestations de services
2b	5			non	0,6	2,5	2	1,1	1,75	0,5	3/5
3a	14		oui	1,2		2,8			0,6	7/14	location attelage, journalier, transferts migratoires
3b	9	uniquement FVD		1,2		6,3			1,1	7/9	transferts migratoires services
3c	6		non	1,2		1,8			0,3	4/8	journalier
3d	5				0,4		4,4			1,0	2/5

UP : unités de production ; MFV : mode de faire-valoir ; FVD : faire-valoir direct.

Une superficie cédée ou prise en métayage correspond à une superficie récoltée moitié moindre.

* À deux exceptions près, dans le cas des tenanciers : un exploitant du groupe 1b et un exploitant du groupe 1a.

Tableau 4 –
Typologie des exploitations
enquêtées selon le mode
de faire-valoir (1993).



2a), cèdent en métayage afin de valoriser des disponibilités foncières excédentaires tout en minimisant les coûts monétaires de production, en limitant les risques de production et en évitant les problèmes de supervision des journaliers agricoles. Recourir au métayage relève alors d'un choix. D'autre part, des petits propriétaires fonciers ne disposant pas d'attelage (ni parfois de main-d'œuvre familiale masculine) et sous contrainte financière (groupe 2b) sont dans l'obligation de céder en métayage, du fait de l'impossibilité de payer la location de l'attelage (et un éventuel emploi de manœuvres) qui leur permettrait d'exploiter directement la totalité de leurs disponibilités foncières ; ils se différencient en cela des exploitations des groupes 3c et 3d. Pour certains (femmes, personnes âgées) joue également la difficulté de recruter des manœuvres, de trouver un attelage à louer et de superviser le travail réalisé. Le métayage est alors un arrangement imposé par ces contraintes « absolues ».

Ces données font référence aux exploitations enquêtées qui cédaient des terres en faire-valoir indirect ; on dispose parallèlement d'informations lacunaires sur 12 propriétaires non enquêtés mais dont les tenanciers l'ont été. Selon l'interprétation donnée par ces tenanciers, la cession en métayage s'expliquerait par : l'absence d'attelage (3 cas) ou de main-d'œuvre masculine (du fait en particulier de la migration aux États-Unis, 4 cas), correspondant donc aux exploitations du groupe 2b ; le fait que le propriétaire ait « trop de terres » (2 cas), correspondant au groupe 2a ; une activité principale non agricole (3 cas, tous commerçants à Tlacolula). Ce troisième type de propriétaires cédant en métayage a été également mis en évidence dans d'autres travaux portant sur les vallées centrales (voir DISKIN, 1967 ; PIÑON JIMÉNEZ, 1982 ; STOLMAKER, 1973). On peut penser que pour un tel groupe, le fait de donner en métayage présente le double avantage de se décharger de toute contrainte de gestion de la parcelle et de ne pas risquer l'investissement que représenterait l'emploi de main-d'œuvre rémunérée, tout en permettant l'approvisionnement en un maïs *criollo* apprécié.

San Lucas permet de vérifier, dans une certaine mesure, l'hypothèse de l'*agricultural ladder*, selon laquelle le mode de faire-valoir au sein d'une exploitation évolue parallèlement au cycle de vie de cette dernière.

c) N'entrent pas dans un contrat *a medias*, en tant que propriétaires ou tenanciers, tous ceux qui sont en mesure de travailler leurs terres avec leurs propres ressources, sous forte contrainte foncière (groupe 3a) ou non (groupe 3b), ou encore les exploitants qui ne disposent pas d'un attelage ni parfois même de force de travail familiale, mais qui ont les moyens de travailler une parcelle en faire-valoir direct en louant l'attelage et en employant éventuellement des manœuvres agricoles. Ce choix sera plus facilement opéré si la superficie concernée est faible (groupe 3c), ou si l'exploitation bénéficie des revenus de la migration (groupe 3d). Il permet de conserver toute la production de grains et de vendre le fourrage, ou d'échanger ce dernier contre du travail.

Ces groupes ne sont pas figés. Dans certains cas, la relation de métayage reste conjoncturelle. Ainsi, il arrive qu'un besoin financier urgent ait conduit à la vente de l'attelage ; tant qu'un nouvel attelage n'est pas acheté, l'exploitant cédera une partie au moins de ses terres en métayage. Cette logique conjoncturelle concerne 6 des 28 exploitants impliqués dans une relation actuelle ou passée de métayage, pour lesquels il a été possible d'obtenir des informations fiables.

Dans d'autres cas, l'exemple de San Lucas – comme d'autres villages des vallées centrales (TURKENIK, 1975) – permet de vérifier, dans une certaine mesure, l'hypothèse de l'*agricultural ladder*, selon laquelle le mode de faire-valoir au sein d'une exploitation évolue parallèlement au cycle de vie de cette dernière (chap. I). Le jeune aide familial peut ainsi amorcer son autonomie en prenant une parcelle en métayage avec l'attelage de son père, puis avec son propre attelage – l'achat de ce dernier étant considéré comme prioritaire, relativement à celui de la terre. L'accès ultérieur à la propriété foncière, par héritage et/ou acquisition (grâce en particulier, ces dernières décennies, aux revenus migratoires), n'implique pas systématiquement l'abandon du métayage. Ce dernier ne sera délaissé qu'à partir du moment où la superficie possédée assure l'autosuffisance alimentaire de la famille et de l'attelage. Par la suite, si l'exploitant a pu accumuler un capital foncier « important », il cédera à son tour une ou des parcelles en métayage.

Dans le processus d'accumulation des exploitations, le métayage reste une pratique fréquente malgré les revenus de la migration, dans la mesure où il n'est pas possible, à la suite d'un seul séjour aux États-Unis, à la fois de s'installer (achat d'un lot urbain, construction d'une maison, festivités du mariage, etc.) et d'acheter attelage et terre. Le migrant investit prioritairement dans la construction d'une maison, puis achète un attelage et prend des terres en métayage en attendant un autre départ lui permettant d'agrandir son patrimoine foncier.

Il est possible de positionner dans cette dynamique 16 des 28 exploitants pour lesquels nous disposons d'informations :

– 8 dans la phase initiale d'accumulation (prise en métayage par de jeunes exploitants, dont le procès d'accumulation est amorcé et qui envisagent de le poursuivre, avec abandon à terme du métayage – la poursuite du procès d'accumulation n'est bien sûr en rien garantie) ;

– 6 correspondant à des exploitations travaillant uniquement en faire-valoir direct, mais ayant pris en métayage dans le passé, de façon non conjoncturelle ;

– et 2 correspondant à des exploitations cédant en métayage, après avoir, dans le passé, pris en métayage puis travaillé uniquement en faire-valoir indirect.

L'hypothèse de l'*agricultural ladder* demande un ajustement dans le cas de San Lucas, dans la mesure où la cession en métayage peut intervenir non seulement en fin de cycle, mais également en début, lorsqu'un jeune hérite de terres et donne en métayage tant qu'il ne peut acheter un attelage. Une fois prises en compte la dimension diachronique et la pratique conjoncturelle du métayage, on ne peut réellement distinguer les *medieros* des propriétaires que dans 6 cas sur 28. Ces exploitants cèdent systématiquement en métayage par incapacité à travailler en faire-valoir direct, ou prennent systématiquement en métayage, sans perspective d'accumulation foncière, *i.e.* sans pouvoir être situés par rapport à l'hypothèse de l'*agricultural ladder*. Dans un cas comme dans l'autre, la caractéristique commune des chefs d'exploitation est d'être âgés et sans aides familiaux.

Une interprétation de la stabilité de la convention de métayage à San Lucas Quiavini

On peut s'interroger sur la pérennisation de la convention *a medias* à San Lucas Quiavini – même si l'arrangement actuel n'a très certainement pas l'immutabilité que lui prêtent les villageois.

On dispose d'une description précise du métayage dans les haciendas des vallées centrales au tournant de ce siècle (KAERGER, 1986 [1901], voir chap. 2). Si on fait l'hypothèse que la description de Kaerger s'applique au métayage tel qu'il était pratiqué alors dans l'hacienda de Tanivé, la convention de métayage a sensiblement évolué, avec un rééquilibrage en faveur des *medieros*. Non seulement les prestations gratuites du métayer ont disparu, mais le propriétaire fournit maintenant les semences ; de plus, il récolte et transporte la part de la production qui lui revient. Quels étaient, à la même époque, les termes des arrangements *a medias* conclus au

sein même de la communauté ? En d'autres termes, cette évolution a-t-elle touché uniquement les rapports entre hacienda et *comuneros*, ou bien a-t-elle concerné également les rapports entre villageois ? On ne dispose malheureusement pas d'informations permettant de répondre à la question.

Dans le contexte actuel, la faible intégration de la production agricole à la sphère marchande (production autoconsommée, importance de l'utilisation de facteurs de production propres) ne peut que rendre les producteurs relativement insensibles (du point de vue des logiques contractuelles) à la fluctuation des prix des produits et des facteurs. Ce relatif isolement par rapport au système des prix est renforcé par les caractéristiques du calcul économique tel qu'il est pratiqué implicitement par les producteurs de San Lucas (non-valorisation des facteurs propres sur la base des prix de marché). On peut bien sûr supposer qu'un bouleversement fondamental dans le rapport des prix remettrait en question cette insensibilité (comme une baisse considérable du prix du maïs) ; la question est alors de savoir à partir de quel seuil ce bouleversement serait suffisant pour provoquer une refonte du système de référence de l'acteur. La stabilité de la convention de métayage à San Lucas peut également être mise en rapport avec l'absence de changement technique majeur (les éléments nouveaux, comme le labour au tracteur ou exceptionnellement la fertilisation chimique, ont été intégrés à l'arrangement sur la base du principe de partage des coûts par moitié) et l'absence d'intervention de nouveaux acteurs dans « l'arène contractuelle » locale.

Le vecteur potentiel le plus immédiat de changement des règles du jeu contractuel reste l'évolution de l'offre et de la demande pour l'arrangement *a medias*, en fonction, en particulier, de possibles flux et reflux migratoires. Si, voilà quelques décennies, les *medieros* étaient demandeurs face à une offre plus rare, à l'heure actuelle l'offre de contrats dépasse de toute évidence la demande. Cette évolution n'a cependant pas conduit à une modification des termes du contrat, mais permet aux tenanciers de ne pas accepter de prendre en métayage une parcelle dont la production potentielle est trop réduite ou incertaine. Les parcelles travaillées en métayage sont ainsi le plus souvent situées dans la partie basse de la vallée (sur le terroir de San Lucas ou sur des terroirs limitrophes), dont les sols de « deuxième classe » (les rares parcelles de « première classe » sont celles qui bénéficient de l'irrigation) sont tout de même de meilleure qualité que ceux environnant le village ou situés plus en altitude.

Conclusion

Quelques éléments marquent fortement le contexte de cette étude : les conditions agro-écologiques rendent la production incertaine et peu productive ; la production de *milpa* est tournée vers la satisfaction des besoins des exploitations en maïs et fourrage (autoconsommation) ; les revenus monétaires proviennent donc des activités locales hors exploitation, des transferts migratoires, ou d'activités agricoles conduites à petite échelle (maraîchage, exploitation du maguey) ; la différenciation dans les dotations foncières est très faible, le minifundisme caractérise la communauté ; la migration vers les États-Unis est très importante et joue un rôle clé dans l'économie villageoise, à travers les transferts migratoires et la ponction sur la force de travail familiale.

À la différence des autres études de cas, on n'observe pas de diversité des pratiques contractuelles locales. Le mode de faire-valoir indirect s'organise autour du contrat – ou plus exactement de la convention – *a medias*, la location est absente. Cette absence a été interprétée comme résultant de la forte incertitude pesant sur la production et d'une logique structurelle de minimisation des débours monétaires pour la production agricole. Les pratiques foncières mettent en rapport des groupes hétérogènes et instables d'acteurs, le plus souvent impliqués parallèlement dans une production en faire-valoir direct.

Les choix entre la prise *a medias* et la fourniture de prestations de service en culture attelée (« tenanciers ») et entre la cession *a medias* et le faire-valoir direct avec emploi de manœuvres et location d'attelage (« propriétaires ») sont configurés par un jeu d'interactions. Ces interactions se produisent entre des dotations en facteurs de production (terre, attelage, capacité de travail familiale et/ou de supervision d'une main-d'œuvre rémunérée, disponibilités financières), le contexte agro-écologique et économique immédiat (incertitude agroclimatologique, imperfection des marchés des locations d'attelages, du crédit, des fourrages et du maïs *criollo*) et des logiques d'acteurs telles que les stratégies d'autoapprovisionnement et de minimisation des débours monétaires, l'attitude face au risque de production, et la logique « d'autorestriction ». La rationalité des pratiques foncières n'est donc pas à rechercher dans un seul déterminant (coûts de transaction, risque, incitation, information imparfaite, pour reprendre des éléments fréquemment évoqués par les théories économiques contemporaines

des contrats agraires), ni même dans un compromis entre deux déterminants-clés, mais dans le jeu d'une combinaison de déterminants. Incertitude de la production, disponibilité d'un attelage et contrainte de financement/logique de minimisation des débours monétaires ressortent comme des déterminants majeurs des pratiques foncières.



Éditeur scientifique

Jean-Philippe Colin

Figures du métayage

Étude
comparée
de contrats
agraires

(Mexique)

IRD
Éditions

Sommaire

Prologue	7
Glossaire	9
Introduction	15

Chapitre 1	
Les contrats agraires comme objet de recherche	19
Jean-Philippe Colin	

Chapitre 2	
Le métayage à travers l'histoire agraire du Mexique	55
Jean-Philippe Colin	

Chapitre 3	
Métayage et agriculture d'autosubsistance :	83
<i>l'arrangement a medias</i> à San Lucas Quiavini (Oaxaca)	
Jean-Philippe Colin	

Chapitre 4	
Réorganisations productives et pratiques foncières	113
sur un périmètre irrigué (Graciano Sánchez, Tamaulipas)	
Jean-Philippe Colin, Christophe Blanchot, Enrique Vásquez García, Hermilio Navarro Garza	

159	Chapitre 5 Métayage et flexibilité dans la gestion des facteurs de production L'arrangement <i>a medias</i> dans la Sierra Madre orientale Jean-Philippe Colin, Emmanuelle Bouquet
195	Chapitre 6 Dynamiques contractuelles, aléa moral et processus d'apprentissage (La Soledad, Tlaxcala) Emmanuelle Bouquet, Jean-Philippe Colin
239	Chapitre 7 Arrangements institutionnels et logiques d'acteurs dans l'agriculture mexicaine Jean-Philippe Colin
287	Conclusion
291	Bibliographie
309	Annexes
333	Résumé
337	Summary
341	Tables